

N°	Question complète	Réponse
Pour rappel, nous sommes en phase de candidature et que seuls les éléments de la candidature (article 4.1 du RC) sont à remettre à ce stade.		
Q1	Hypothèses de stockage et d'enregistrement Afin de valider le dimensionnement des capacités de stockage demandées, pourriez-vous nous confirmer les codecs utilisés (H.264, H.265, AV1, MJPEG) ?	Les caméras actuellement déployées sur le site aéroportuaire présentent des résolutions pouvant atteindre 8 Mp. Il est attendu un dimensionnement basé sur un encodage H.265, sauf si le candidat est en mesure de proposer une solution technique garantissant des performances équivalentes ou supérieures en matière de qualité d'image, de bande passante et de capacité de stockage. Le mémoire technique devra comporter une note de calcul détaillée du dimensionnement des capacités de stockage avec les flux et les bandes passantes.
Q2	Architecture des serveurs de base de données Le DPGF fait référence à un serveur principal pour la base de données ainsi qu'à un serveur principal redondant pour la base de données. Afin de lever toute ambiguïté, pourriez-vous préciser si ces équipements correspondent : - aux serveurs SQL ; - aux serveurs de management du VMS ; - ou à une architecture spécifique souhaitée par l'ARRG.	Les serveurs mentionnés dans le DPGF sont ceux identifiés en tant que "SVR SVP 1" et "SVR SVP 2" au chapitre 3.9.13 du CCTP.
Q3	Interfaces existantes avec des systèmes tiers Afin d'évaluer les contraintes de reprise et de migration, pourriez-vous nous indiquer si le VMS actuellement en exploitation est interfacé avec des systèmes tiers, tels que : - le contrôle d'accès ; - une solution LAPI ; - des systèmes d'alarme ; - une GTB/GTC ; - ou tout autre système métier.	Le VMS existant n'est interfacé avec aucun autre système tiers.
Q4	Interopérabilité entre le contrôle d'accès et le VMS Le CCTP prévoit une interopérabilité entre le système de contrôle d'accès existant et la future solution VMS. Afin de dimensionner cette fonctionnalité, pourriez-vous préciser : - les fonctionnalités attendues de cette intégration ; - le nombre de portes concernées ; - le nombre de caméras associées aux événements du contrôle d'accès ; - les types d'événements ou d'alarmes à remonter dans le VMS (porte forcée, porte maintenue ouverte, intrusion, défaut d'équipement, etc.).	Les fonctionnalités d'asservissement au contrôle d'accès sont spécifiées au chapitre 5.6 du CCTP. Il n'est pas demandé, dans le cadre du présent marché, de mettre en œuvre une hypervision entre le système VMS et le système de contrôle d'accès.
Q5	Flux secondaires et stratégie de migration Pourriez-vous nous confirmer que l'ensemble des caméras actuellement en exploitation disposent de flux secondaires ou tertiaires permettant une exploitation simultanée de l'actuel VMS et du futur VMS durant la phase de migration ? Cette précision permettra d'établir une stratégie de migration garantissant la continuité d'exploitation.	Nous confirmons que les caméras actuellement en exploitation ne sont pas toutes équipées de flux secondaires ou tertiaires. Il appartiendra donc au titulaire de proposer une stratégie de migration garantissant la continuité d'exploitation et de sûreté du système durant la période de bascule.

Q6	Fonctionnalités d'intelligence artificielle Le DPGF prévoit des modules d'intelligence artificielle sans préciser les fonctionnalités attendues ni les quantités. Afin de proposer une offre adaptée, pourriez-vous préciser les fonctionnalités souhaitées ainsi que le nombre de licences ou de caméras concernées pour chacun des cas d'usage suivants : - franchissement de ligne virtuelle ; - détection de maraudage ; - apparition/disparition d'objet ; - objet abandonné ; - regroupement de personnes ; - stationnement interdit ; - analyse des flux de passagers ; - identification d'individus ; - identification de véhicules ; - analyse des flux de personnes et détection de personnes isolées ; - mesure de vitesse des véhicules ; - ou toute autre fonctionnalité attendue.	Les fonctionnalités d'intelligence artificielle sont définies au chapitre 5.4 du CCTP et devront toutes être intégrées à la solution VMS proposée par l'entreprise répondant au marché.
Q7	Périmètre des prestations réseau et câblage Les pièces du marché semblent évoquer certaines prestations relatives aux infrastructures réseau, sans que celles-ci apparaissent explicitement au BPU. Afin de bien appréhender le périmètre attendu, pourriez-vous préciser les prestations relevant du présent marché concernant : - les infrastructures cuivre ; - les infrastructures fibre optique ; - les travaux de brassage ; - les adaptations éventuelles des baies informatiques ; - ainsi que les prestations qui resteraient à la charge de la DSI de l'ARRG.	Les prestations définies dans le présent marché concernent l'ensemble des sujétions nécessaires au déploiement de la solution VMS et des équipements (serveurs, postes,...) associés. Les baies serveurs sont considérées comme existantes. Toutefois, le titulaire devra fournir l'ensemble des équipements et sujétions nécessaires à la mise en œuvre de la solution qu'il aura choisie. Dans le CCTP nous faisons explicitement mention chapitre 4.4 des contraintes, vous pouvez vous référer à ce chapitre.
Q8	Documents techniques d'infrastructure Afin de dimensionner les raccordements nécessaires, serait-il possible de mettre à disposition les documents techniques disponibles, notamment : - les plans ou synoptiques des switches dédiés à la vidéosurveillance ; - leur localisation ; - l'affectation des ports côté serveurs ; - l'affectation et le nombre de ports côté postes clients ; - ou tout autre document d'architecture réseau utile à l'étude.	Les documents détaillés d'architecture réseau ne sont pas diffusés dans le cadre de la présente consultation pour des raisons de sûreté. Les candidats sont invités à préciser leur besoin. Une présentation des éléments nécessaires pourra être réalisée lors de la visite du site.
Q9	Valorisation de la connectique Pourriez-vous préciser selon quelles modalités doivent être valorisés, dans le cadre du BPU, les éléments de connectique nécessaires au déploiement de la solution, notamment : - les cordons cuivre ; - les jarretières optiques ; - les modules SFP ; - les autres accessoires de raccordement.	Les prestations définies dans le présent marché concernent l'ensemble des fournitures, accessoires, raccordements, adaptations et sujétions nécessaires au déploiement de la solution VMS et des équipements associés. Les baies serveurs sont considérées comme existantes. Toutefois, le titulaire devra fournir l'ensemble des équipements et sujétions nécessaires à la mise en œuvre de la solution qu'il aura choisie.
Q10	Visite obligatoire des sites L'article 3.13 du CCTP indique que la visite des lieux d'exécution est obligatoire. Pourriez-vous nous communiquer les modalités d'organisation de cette visite, notamment : - la ou les dates prévues ; - les modalités d'inscription ; - le point de rendez-vous.	Les dates de visite seront communiquées à la phase d'offre.

Q11	Gestion du masquage vidéo Afin de bien comprendre l'architecture existante et les attentes pour la future solution, pourriez-vous préciser si les masques de confidentialité sont actuellement réalisés : - directement au niveau des caméras ; - ou au niveau du VMS. Pourriez-vous également confirmer l'architecture attendue pour les futurs équipements ?	Le mode de gestion actuel des masques de confidentialité n'impact pas la réponse à ce marché. Il est confirmé que les futurs masques de confidentialité devront être gérés par le VMS et devront pouvoir être désactivés sur demande des autorités ou des personnels habilités.
Q12	Annexe « Grille de conformité réglementaire et cybersécurité » Nous n'avons pas identifié dans le DCE l'annexe intitulée « Grille de conformité réglementaire et cybersécurité », mentionnée dans les pièces du marché. Sauf erreur de notre part, serait-il possible de nous la transmettre afin de compléter le CRT dans les meilleures conditions ?	Comme indiqué à l'article 3.9 du RC, la grille de conformité réglementaire et cybersécurité ne sera remis qu'à la phase d'offre.
Q13	Périmètre de la maintenance corrective Afin de bien comprendre les prestations attendues, pourriez-vous préciser si le coût de la maintenance corrective couvre uniquement la participation aux astreintes ou s'il inclut également : - les mises à jour logicielles ; - les renouvellements de licences ; - les interventions correctives ; - les opérations de dépannage. Une confirmation du périmètre exact attendu nous permettra d'établir une offre conforme à vos attentes.	La maintenance corrective comprend l'ensemble des prestations suivantes : les mises à jour logicielles, les renouvellements de licences, les interventions correctives, les opérations de dépannage ainsi que les déplacements, diagnostics et remises en service nécessaires au maintien en condition opérationnelle du système.